

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quatorze, le mercredi 29 juin, à 17 H 15, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en quatrième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation du Maire -séance clôturée à 21 H 20-.

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE SEANCE

Michel TAMAYA - Alain ARMAND - Mickaël NATIVEL - Camille SUDRE - Gilbert GERARD - Françoise MOLLARD - René LAI-HONG-TING - Sudel FUMA - Daniel TOUSSAINT - Jean-Max NATIVEL - Rémy MASSAIN - Jean HOAREAU - Jean IVOULA - Edith NALEM - André PADEAU - Mathilde JUNOT - Armand IGNACE - Jean-Paul CLAIN - Ismaël MOULLAN - André BOURGIN - Russel HOAREAU - Hervé MAGAMOOTOO - Saïd Omar MOGNE ABASSE - Luçay MAILLOT - Jean-Claude SAUTRON - Erick EGOLFF - Jean-Marie DUPUIS - Marc GERARD - Axel KICHENIN - René Paul VICTORIA

SONT ARRIVES EN COURS DE SEANCE

Emmanuel HOARAU (17 H 16/ après le vote de l'Ordre du Jour de Séance complémentaire) - Elio LEBON et Patrick VERGUIN (17 H 20/ pendant la présentation des Comptes de Gestion du Receveur Municipal) - Brice PAUVREZE (17 H 30 / après le vote des Comptes de Gestion du Receveur Municipal) - Firmin LACPATIA (17 H 50/ pendant la présentation des Rapports d'Activité 1993 -Culture-) - Dominique RIVIERE (18 H 48/ pendant l'examen du Compte Administratif 1993)

ETAIENT REPRESENTES

Gilbert ANNETTE par Edith NALEM
Gabriel ARMOUDOM par Michel TAMAYA
Michel CHAN-LIAT par Russel HOAREAU
François CAILLE par Marc GERARD

NOTA

Le Maire certifie
que le compte rendu
de la présente
séance a été affiché
à la porte de la Mairie
de Saint-Denis
le 05 JUIL, 1994
et que le nombre
de Conseillers Muni-
cipaux présents a été
de 36 sur 55.

Les autres Conseillers absents étaient non excusés.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice peuvent délibérer en exécution de l'Article 50 de la Loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale.

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article 52 de la même Loi, procédé à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal.

Rémy MASSAIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Gilbert GERARD a quitté la Salle des Délibérations (18 H 52/ pendant les débats sur les Rapports d'Activité 1993), en laissant procuration à Jean IVOULA.

Armand IGNACE quitte la Salle des Délibérations (20 H 00/ après le vote du Rapport n° 94/4-13).

Camille SUDRE quitte la Salle des Délibérations (20 H 25/ pendant l'examen du Rapport n° 94/4-23).

LE MAIRE
Michel TAMAYA



L'an mil neuf cent quatre-vingt-quatorze, le mercredi 29 juin, à 17 H 15, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en quatrième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation du Maire -séance clôturée à 21 H 20-.

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE SEANCE

Michel TAMAYA - Alain ARMAND - Mickaël NATIVEL - Camille SUDRE - Gilbert GERARD - Françoise MOLLARD - René LAI-HONG-TING - Sudel FUMA - Daniel TOUSSAINT - Jean-Max NATIVEL - Rémy MASSAIN - Jean HOAREAU - Jean IVOULA - Edith NALEM - André PADEAU - Mathilde JUNOT - Armand IGNACE - Jean-Paul CLAIN - Ismaël MOULLAN - André BOURGIN - Russel HOAREAU - Hervé MAGAMOOTOO - Saïd Omar MOGNE ABASSE - Luçay MAILLOT - Jean-Claude SAUTRON - Erick EGOLFF - Jean-Marie DUPUIS - Marc GERARD - Axel KICHENIN - René Paul VICTORIA

SONT ARRIVES EN COURS DE SEANCE

Emmanuel HOARAU (17 H 16/ après le vote de l'Ordre du Jour de Séance complémentaire) - Elio LEBON et Patrick VERGUIN (17 H 20/ pendant la présentation des Comptes de Gestion du Receveur Municipal) - Brice PAUVREZE (17 H 30 / après le vote des Comptes de Gestion du Receveur Municipal) - Firmin LACPATIA (17 H 50/ pendant la présentation des Rapports d'Activité 1993 -Culture-) - Dominique RIVIERE (18 H 48/ pendant l'examen du Compte Administratif 1993)

ETAIENT REPRESENTES

Gilbert ANNETTE par Edith NALEM
Gabriel ARMOUDOM par Michel TAMAYA
Michel CHAN-LIAT par Russel HOAREAU
François CAILLE par Marc GERARD

NOTA

Le Maire certifie
que le compte rendu
de la présente
séance a été affiché
à la porte de la Mairie
de Saint-Denis
le 06 JUIL. 1994
et que le nombre
de Conseillers Muni-
cipaux présents a été
de 36 sur 55.

Les autres Conseillers absents étaient non excusés.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice peuvent délibérer en exécution de l'Article 50 de la Loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale.

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article 52 de la même Loi, procédé à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal.

Rémy MASSAIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Gilbert GERARD a quitté la Salle des Délibérations (18 H 52/ pendant les débats sur les Rapports d'Activité 1993), en laissant procuration à Jean IVOULA.

Armand IGNACE quitte la Salle des Délibérations (20 H 00/ après le vote du Rapport n° 94/4-13).

Camille SUDRE quitte la Salle des Délibérations (20 H 25/ pendant l'examen du Rapport n° 94/4-23).

LE MAIRE
Michel TAMAYA

